

SECTEUR D'ACTIVITE	TYPE DE PROGRAMME	BENEFICIAIRES
<p>Enseignement supérieur Sport</p>	<p>ERASMUS+ Sport Manifestations sportives européennes à but non lucratif</p>	<p>Société</p>
<p>ACTIONS -projets de collaboration; -projets de collaboration à petite échelle; - manifestations sportives européennes à but non lucratif.</p>	<p>RESSOURCES DOCUMENTAIRES Site web EACEA Erasmus+ : Guide programme pp 295-317 EForm : Manifestations sportives</p>	<p>REGIONS – Pays partenaires Toute organisation sans but lucratif ou organisme public issu d'un pays membre de l'UE</p>
<p>PRESENTATION DETAILLEE DE L'ACTION</p>		
<p>Il s'agit de présenter des projets démontrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le bénévolat dans le sport; -l'inclusion sociale par le sport; -l'égalité des genres dans le sport; -l'activité physique pour la santé; -la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport (du 26 au 30/09/18) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Environ 30 % du budget pour les manifestations soutenant la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport; soit une sélection de 4 projets ➤ environ 70 % pour les manifestations non liées à la Semaine européenne du sport (en rapport, par exemple, avec le volontariat dans le sport, l'inclusion sociale par le sport, l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, et les activités physiques bénéfiques pour la santé) ; soit une sélection de 8 projets. 		
<p>FINANCEMENT DE L'ACTION</p>		
<p>Les financements couvrent les frais d'organisation des manifestations sportives dans un pays du programme et à l'échelle européenne, les réunions transnationales...</p> <p>A hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300,000€max. pour les manifestations sportives européennes sans but lucratif organisées <u>durant la Semaine européenne du sport</u> - 500 000€max. pour les manifestations sportives européennes sans but lucratif <u>non liées à la Semaine européenne du sport</u> <p>Les contributions financières de l'Union ne peuvent excéder 80 % des coûts totaux éligibles du projet.</p> <p>Les activités soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'activités de formation pour les athlètes, les entraîneurs, les organisateurs et les volontaires durant la période précédant la manifestation; - organisation de la manifestation; - organisation d'activités parallèles à la manifestation sportive (conférences, séminaires); - réalisation d'activités qui auront des retombées durables (évaluations, élaboration de plans pour la suite); 		

- activités de communication liées au thème de la manifestation.

Les activités non éligibles sont les manifestations sportives régulièrement organisées par les fédérations sportives ou ligues sportives internationales, les compétitions sportives professionnelles.

Cf. détail des coûts éligibles in Erasmus+ : [Guide du programme](#), p.317

DUREE DU PROJET

- 1 an au maximum (depuis la préparation de l'événement jusqu'à son suivi)

EVALUATION

- ✓ Les critères sont les suivants (in [Guide Programme](#) pp. 315-316):
 - **La pertinence du projet : 30/100** : pertinence par rapport aux objectifs européens dans le domaine du sport et aux priorités de l'action
 - **La qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet: 40/100**
 - **Impact et diffusion : 30/100**
- ✓ **Résultat** : il faut obtenir une **note min. de 60/100** pour être éligible, dont au min. la moitié pour chacun des critères, c'est-à-dire :
 - 15 points min. pour la pertinence
 - 20 points pour la conception et mise en œuvre du projet
 - 15 points pour l'impact et diffusion

CANDIDATURE 2018

- 1- Si vous avez l'intention de candidater, merci de renseigner le [formulaire en ligne](#) pour informer la cellule projets de la Direction des partenariats, projets, promotion et internationalisation (3PI) de votre souhait de candidater. Nous vous proposerons une réunion de travail préparatoire (procédures de candidature, ...) et pour répondre à toutes vos questions.
- 2- Calendrier :
 - Prévoir au + tard semaine du 12 mars : examen et validation des projets par la DGD RTI
 - **5 avril 2018 à 12h** pour les projets débutant le 1er novembre de la même année

Contact : international-projects@univ-grenoble-alpes.fr